

1. Définition

Déchets spéciaux ménagers: DSM

Ce sont des produits dangereux qui ne doivent finir ni dans la nature, ni aux toilettes, ni à la poubelle, mais être collectés et traités séparément.



Principaux déchets spéciaux ménagers

- Déchets de peintures, colles, vernis
- Huiles minérales et végétales
- Médicaments périmés
- Piles, batteries
- Produits chimiques
- Solvants utilisés comme détachant
- Néons, ampoules à faible consommation
- Bains photographiques
- Résidus de pesticides
- Résidus mercuriels



2. Dangers et mesures de sécurité

Les DSM à éliminer seront conservés et rendus dans leur emballage original, muni d'étiquettes lisibles.



Produit toxique qui, même en petite quantité, peut avoir des effets graves sur la santé ou être mortel
Entreposer sous clef!



Produit nocif qui peut avoir des effets dangereux sur la santé ou être mortel
Entreposer sous clef!



Produit caustique qui peut entraîner des lésions graves
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les muqueuses!



Produit dangereux pour l'environnement
Éviter tout déversement dans les eaux ou le sol!



Produit inflammable, dont les vapeurs peuvent former des mélanges explosibles avec l'air
Éviter toute source d'inflammation!

Les Déchets Spéciaux Ménagers

Information aux communes

trier, c'est préserver

service des eaux,
sols et assainissement
sesa

Rue du Valentin 10 • 1014 LAUSANNE
Tél. 021 316 75 00 • Fax 021 316 75 12
www.dse.vd.ch/eaux



ÉTAT DE VAUD
Département de la sécurité
et de l'environnement

3. Concept de collecte

Les DSM sont en priorité rapportés chez le fournisseur.

En cas de non reprise, ils peuvent être déposés dans un poste public de collecte (Déchetterie / Centre régional de district), à l'exception des **piles, batteries, phytosanitaires et produits de traitement du bois** qui ne seront plus acceptés dès le 1^{er} janvier 2004.



Les professionnels (industriels, artisans, agriculteurs, etc.) doivent remettre leurs déchets spéciaux, à leurs frais, aux fournisseurs ou dans un centre preneur autorisé.



4. Aménagement

Déchetterie

- Gardiennage durant les heures d'ouverture
- Durée de stockage restreinte: évacuation complète au min. 1 fois par an

Entreposage

- Dans un local fermé à clef et ventilé
- Sur un sol étanche et anticorrosif
- Avec rétention totale des liquides

Équipement de sécurité

- Extincteur à poudre
- Produit ou boudin absorbant



5. Conditionnement

- Tri des principales catégories de DSM facilement identifiables
- Ne jamais mélanger différents produits (éviter une réaction chimique)!
- Mettre des gants de protection en latex/néoprène
- Stockage dans des conteneurs étanches



Caisses ou bidons en plastique



Fûts métalliques



Piles



Stöcklins



Cadres palette CFF



Palboxes



6. Transports

ADR / SDR

- < 300 kg DSM = conteneurs étiquetés + document de transport
- > 300 kg DSM = conteneurs étiquetés + document de suivi + chauffeur et véhicule homologué (plaques oranges)



Sonderabfälle Déchets spéciaux / Rifiuti speciali

Abfall (Code)	Déchets (Code)	Rifiuti (Code)
3260.89		
<small>(nicht mischen / verdünnen - ne pas mélanger / diluer - non mescolare / diluire)</small>		
Begleitschein Nr. Document de suivi No. Boletta di scorta No.		

UN 1263

UN 1993

UN 3264

Étiquetage

- Chaque conteneur doit être étiqueté avec:
- la mention «Déchets spéciaux» + code ODS
- le numéro UN d'identification des déchets
- les étiquettes de danger correspondantes

Mesures de sécurité

- Arrimage des conteneurs
- Véhicule couvert ou bâché
- Extincteur à poudre de 2 kg

7. Adresses

service des eaux,
sols et assainissement
sesa
Rue du Valentin 10 • 1014 LAUSANNE
Tél. 021 316 75 00 • Fax 021 316 75 12
www.dse.vd.ch/eaux

Toxiques

SEVEN, Service de l'environnement et de l'énergie
Inspection des toxiques, Ch. des Boveresses 155, 1066 Epalinges
Tél. 021 316 43 60 • Fax 021 316 43 95 • www.dse.vd.ch/environnement

TOX Centrum Zürich
Centrale d'alarme en cas d'intoxication
Tél. 01 251 51 51 • www.toxi.ch

Périmètres déchets

GEDREL, Gestion des déchets de la région lausannoise
Lausanne • Info déchets: 0800 804 806 • assainissement@lausanne.ch

SADEC, Société anonyme pour le traitement des déchets de La Côte
Nyon • Tél. 022 362 89 09 • Fax 022 362 88 64 • sadec@nyon.ch

STRID, Société pour le tri, le recyclage et l'incinération des déchets du Nord vaudois
Yverdon-les-Bains • Tél. 024 424 01 11 • Fax 024 424 01 19 • info@strid.ch

VALORSA, Société pour la gestion des déchets du périmètre Ouest
Penthaz • Tél. 021 862 71 63 • Fax 021 862 76 96